



UNION BANCAIRE PRIVÉE

Communiqué de presse

L'Union Bancaire Privée signe un accord de non-poursuite avec le Département américain de la justice dans le cadre du programme de régularisation fiscale

Genève, le 6 janvier 2016

L'Union Bancaire Privée («UBP») annonce avoir conclu un accord de non-poursuite avec le Département américain de la justice («DoJ») dans le cadre du programme de régularisation fiscale. Cet accord met un terme à la procédure initiée en 2013 dans laquelle la Banque s'était inscrite en catégorie 2.

Le montant d'USD 187'767'000 dont l'UBP s'acquittera auprès des autorités américaines sera entièrement financé par la provision initialement comptabilisée et par l'affectation d'une partie du bénéfice 2015 de la Banque. Cet accord n'a aucune incidence sur le ratio Tier 1 de l'UBP, qui reste l'une des banques les mieux capitalisées de Suisse.

A la suite de cette transaction, l'UBP entend désormais se concentrer pleinement sur le développement de ses activités de gestion d'actifs au service de clients privés et institutionnels, ainsi que sur son expansion en Asie.

Pour toute information complémentaire

Bernard Schuster – Responsable Group Communications: Tél. +41 58 819 24 70, E-mail bernard.schuster@ubp.ch

A propos de l'Union Bancaire Privée (UBP)

L'UBP figure parmi les plus grandes banques privées de Suisse et est l'une des banques les mieux capitalisées, avec un ratio Tier 1 de 30,5% au 30 juin 2015. La Banque est spécialisée dans la gestion de fortune au service de clients privés et institutionnels. Basée à Genève et présente dans vingt-cinq implantations dans le monde, l'UBP emploie quelque 1'300 collaborateurs et dispose de CHF 93,1 milliards d'actifs sous gestion au 30 juin 2015.
www.ubp.com